



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des relations
avec les collectivités locales

Bureau de la légalité et de l'intercommunalité
Affaire suivie par Mylène ROBILLARD
Tél : 01.64.71.79.10.
Mél : pref-interco@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le **27 NOV 2021**

Le Préfet de Seine-et-Marne

À

**Monsieur le Président de la communauté de
communes du Pays de l'Ourcq
Monsieur le Président de COVALTRI 77
Monsieur le Président du SMITOM Nord
Seine-et-Marne**

Objet : Arrêté préfectoral n°2021/DRCL/BLI/n°63.

P.J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, chacun en ce qui vous concerne, une copie de l'arrêté préfectoral constatant le retrait de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq du syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Nord Seine-et-Marne (SMITOM du Nord Seine-et-Marne), autorisant son adhésion au syndicat mixte COVALTRI 77 et constatant l'extension du périmètre d'intervention du SMITOM du Nord Seine-et-Marne au 1^{er} janvier 2022.

La représentation de COVALTRI 77 au sein du comité syndical du SMITOM Nord Seine-et-Marne évoluant suite à l'extension du périmètre d'intervention du syndicat, une actualisation du tableau dans l'article 8 des statuts devra intervenir à l'occasion d'une prochaine révision statutaire.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général de la préfecture


Cyrille LE VÉLY

Copie pour information à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux ;
- Madame la Présidente de la CC du Val Briard ;
- Monsieur le Président de la CA Coulommiers Pays de Brie ;
- Monsieur le Président de la CC des Deux Morin ;
- Monsieur le Président de la CC du Provinois ;
- Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la CC Pays de l'Ourcq ;
- Monsieur le Président du conseil départemental ;
- Monsieur le Directeur départemental des finances publiques ;
- Monsieur le Directeur départemental des territoires.